



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie**

**Arrêté n°29 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts
de la guerre 1914-1918 de GRAND-COURONNE (Seine Maritime)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 mai 2022,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son programme, présentant un soldat en marche tout en sobriété ; de son intégrité ; et de la renommée nationale et internationale de son auteur,

A R R E T E

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, y compris l'enclos sacré matérialisé par les bordures en pierre enserrant les parterres fleuris, le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 situé cimetière communal, la Cavée des Essarts, 2 rue des Essarts, GRAND-COURONNE, sur la parcelle n° 308, d'une contenance de 11 182 m², figurant au cadastre section AI et appartenant à la commune de GRAND-COURONNE identifiée au SIREN n° 217603190 par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

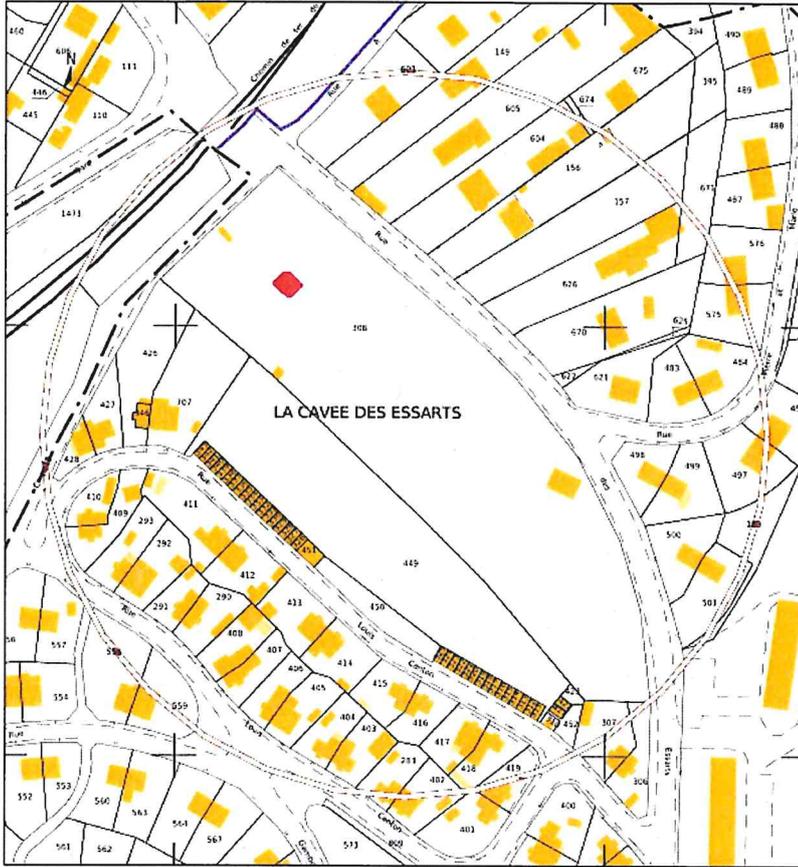
Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le

20 JUIL 2022

Pierre-André DURAND



Pierre-André DURAND